

**Séance de la Commission Permanente du lundi 29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

**Présents :**

Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Claude DUCHÉ M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, Gilbert THULEAU,

**Absents excusés :** Mme Françoise BAUDE, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, Mme Isabelle CHATEAU,

Date des convocations : **2 janvier 2024**

Membres en exercice : 8  
Pour : 5

Membres présents : 5  
Contre : 0

Nombre de votants : 5  
Abstention : 0

**N° 24-004**

**OBJET : SECOURS LOYER**

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE  
DÉCIDE**

d'accorder un secours financier, à 2 personnes, pour le règlement de leur facture respective de loyer pour un montant global de **861,78 €**.

La somme sera versée directement à – **HABITAT 17- 9 et 11 Avenue de Mulhouse – 17000 La Rochelle**

Fait à ROYAN le 2 février 2024

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS  
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le **07/02/2024**  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le **08/02/2024**  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
**Frédérique SALLES**



Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20240202-DEL-24-004-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2024  
Date de réception préfecture : 07/02/2024